

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-3184												
OBJET	Recommander au conseil d'approuver l'addenda #2 à intervenir entre la Ville de Laval, le Centre de services scolaire de Laval et le ministère de l'Éducation du Québec, afin de prolonger l'entente-cadre et l'addenda #1 concernant l'utilisation commune d'espaces, d'immeubles et d'équipements à des fins publiques, et ce, au montant de 804 546,55\$ plus taxes, le tout pour un terme d'un an, soit du 1er juillet 2024 au 30 juin 2025													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts														
Demande d'achat : Oui CT requis : Oui <u>Financement</u> Autre source : 1-60101-7211-00-115110														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2023-09-12</td> <td>CM-20230912-865</td> <td>APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 1 - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL ET MINISTRE DE L'ÉDUCATION</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Nicholas Borne</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>d'approuver l'addenda numéro 1 à l'entente-cadre à intervenir entre la Ville de Laval, le Centre de services scolaire de Laval et le ministre de l'Éducation concernant la mesure 30146 visant le partage des infrastructures scolaires et municipales;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2023-4165)</p> <table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 15%;"><u>Date</u></td> <td style="width: 35%;"><u>No résolution</u></td> <td style="width: 50%;"><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2020-05-05</td> <td>CM-20200505-387</td> <td>RATIFICATION - AVIS D'INTENTION - ENTENTE-CADRE - COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> Sur recommandation du comité exécutif,</p> <p>IL EST PROPOSÉ PAR : Aline Dib APPUYÉ PAR : Yannick Langlois</p> <p>et résolu à l'unanimité:</p> <p>de ratifier l'avis d'intention transmis le 4 décembre 2018 par le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social afin de renouveler l'entente-cadre intervenue entre la Ville de Laval et la Commission scolaire de Laval au montant annuel de 788 573,05 \$ concernant l'utilisation commune des espaces, des immeubles et équipements à des fins publiques pour un second terme de 5 ans à compter du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2024;</p> <p>d'approuver le remplacement des annexes 1 à 12 comme faisant partie intégrante de ladite entente-cadre.</p> <p style="text-align: center;">ADOPTÉ</p> <p>(SD-2019-6154)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2023-09-12	CM-20230912-865	APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 1 - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL ET MINISTRE DE L'ÉDUCATION	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2020-05-05	CM-20200505-387	RATIFICATION - AVIS D'INTENTION - ENTENTE-CADRE - COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2023-09-12	CM-20230912-865	APPROBATION - ADDENDA NUMÉRO 1 - CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DE LAVAL ET MINISTRE DE L'ÉDUCATION												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2020-05-05	CM-20200505-387	RATIFICATION - AVIS D'INTENTION - ENTENTE-CADRE - COMMISSION SCOLAIRE DE LAVAL												

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-3184
<p>CONTEXTE / JUSTIFICATIONS</p> <p>En 2014, la Commission scolaire de Laval (CSDL) et la Ville de Laval ont conclu une entente-cadre d'une durée de 5 ans concernant l'utilisation commune d'espaces, d'immeubles et d'équipements à des fins publiques. L'échéance initiale de l'entente-cadre était le 30 juin 2019.</p> <p>En décembre 2018, l'entente-cadre a été prolongée pour une période additionnelle de 5 ans à compter du 1er juillet 2019 jusqu'au 30 juin 2024.</p> <p>Le 1er janvier 2023, un addenda à l'entente-cadre (l'addenda #1) est intervenu entre la Ville de Laval, le Centre de services scolaire de Laval (CSS de Laval) et le ministère de l'Éducation du Québec (MÉQ). L'addenda #1 avait pour objectif l'intégration à l'entente-cadre de la mesure budgétaire numéro 30146 du gouvernement du Québec. La mesure 30146 permet au MÉQ d'accorder au CSS de Laval, selon les ressources financières disponibles, une allocation annuelle lorsque ce dernier subit une perte nette au cours d'une année scolaire visée. L'utilisation du terme « perte nette » désigne l'écart monétaire entre la valeur des ressources utilisées par la Ville chez le CSS de Laval et la valeur des ressources utilisées par le CSS de Laval chez la Ville.</p> <p>L'entente-cadre et l'addenda #1 sont arrivés à échéance le 30 juin 2024.</p> <p>Le présent addenda (addenda #2) vise la prolongation de l'entente-cadre et de l'addenda #1 pour une durée d'un an, soit jusqu'au 30 juin 2025, afin d'intégrer l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>L'addenda #2 entre en vigueur rétroactivement au 1er juillet 2024.</p> <p>Les termes de l'addenda #2 intègrent des ajustements mineurs à l'entente-cadre et à l'addenda #1. Également, via les annexes de l'addenda #2, les tarifs d'utilisation commune d'espaces, d'immeubles et d'équipements à des fins publiques sont actualisés. Enfin, l'addenda #2 confirme la prolongation de l'application de la mesure 30146 pour l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>À titre de rappel, les objectifs de l'entente-cadre sont les suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Régulariser l'utilisation des plateaux sportifs, gymnases et piscines intérieures par la Ville et l'utilisation d'heures d'arénas et de terrains de soccer/football synthétiques par le CSS de Laval; -Confirmer les usages et l'entretien des parcs-écoles, des parcs adjacents et des espaces revitalisés dans les cours d'école; -Assurer l'accessibilité par la Ville de Laval aux locaux du CSS de Laval pour la tenue des camps de jour municipaux à travers la Ville. 		
<p>IMPACTS MAJEURS</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>ASPECTS FINANCIERS</p> <p>Tel qu'indiqué à l'annexe 12 de l'addenda #2:</p> <ul style="list-style-type: none"> - le coût total des utilisations de la Ville est estimé à 804 546,55\$ + taxes applicables (dépenses) - le coût total des utilisations du CSS de Laval est estimé à 140 635,94\$ + taxes applicables (revenus) <p>Ces coûts ont été actualisés pour l'année scolaire 2024-2025.</p> <p>Annotation(s) : Les dépenses et les revenus de l'entente sont prévus aux budgets et devront être ajustés en fonction des nouveaux tarifs indiqués à l'addenda #2</p>		
<p>CULTURE</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>CADRE NORMATIF</p> <p>NE S'APPLIQUE PAS</p>		
<p>REMARQUE(S)</p> <p>Nom du fournisseur : Centre de services scolaire de Laval A/S : Direction des ressources matérielles Adresse : 800, place Sauvé Ville : Laval Code postal : H7S 1M2</p>		

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Administration (Arts)	No SD SD-2024-3184		
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>Recommander au conseil</p> <p>d'approuver l'addenda #2 à intervenir entre la Ville de Laval, le Centre de services scolaire de Laval et le ministère de l'Éducation du Québec afin de prolonger l'entente-cadre et l'addenda #1 concernant l'utilisation commune d'espaces, d'immeubles et d'équipements à des fins publiques, et ce, au montant de 804 546,55 \$, plus taxes, le tout pour un terme d'un an, soit du 1er juillet 2024 jusqu'au 30 juin 2025;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>				
<p>CERTIFICATION</p>				
<p>Numérotation des finances : 1804674 Coût estimé affectant l'année en cours : 422 336,65 \$ CM requis :Oui</p> <p>Annotation(s)</p> <p>Répartition de la dépense annuelle nette:</p> <p>2024: 422 336.65\$</p> <p>2025: 422 336.65\$</p> <p>Total: 844 673.30\$</p> <p>Je certifie qu'il y a des crédits disponibles pour effectuer la dépense ci-haut décrite se rapportant à l'année en cours.</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center; border: none;"> <p>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>Trésorier</p> </td> <td style="width: 50%; text-align: center; border: none;"> <p>2024-07-31</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>AN - MS - JR</p> </td> </tr> </table>			<p>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>Trésorier</p>	<p>2024-07-31</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>AN - MS - JR</p>
<p>LEFEBVRE, Madame LISON (54347)</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>Trésorier</p>	<p>2024-07-31</p> <hr style="width: 80%; margin: 0 auto;"/> <p>AN - MS - JR</p>			